

Les banques en République Démocratique du Congo : Enjeux de la solidité et de la conformité aux normes prudentielles de gestion

Banks in the Democratic Republic of Congo: The issues of soundness and compliance with prudential management standards

MAPAMBOLI POSA Flory¹ and KABANGA KADIMA Yves²

¹ *Chef des travaux en sciences de gestion, Institut Supérieur Pédagogique (ISP), Kinshasa, RDC.*

² *Assistant Professeur en administration des affaires et sciences économiques, Université Protestante au Congo (UPC), Kinshasa, RDC.*

Résumé : Durant les deux dernières décennies, le secteur bancaire congolais a connu une forte croissance du niveau d'activité. Le total des actifs a été multiplié par 168 entre 2002 et 2023, soit respectivement 100 millions de USD à 16,8 milliards USD (BCC, 2024). Malgré ce développement, le secteur bancaire congolais demeure très fragile. Il souffre d'une fragilité chronique qui a conduit récemment à la faillite de deux établissements (la Biac et la Fibank). On note également la récente mise sous-administration provisoire d'Afriland First bank par la Banque Centrale du Congo (BCC).

L'objectif principal de cette étude était d'analyser la solidité financière des banques commerciales en RDC. Pour y arriver, l'analyse s'articule autour de la conformité aux normes prudentielles, notamment les ratios de capitalisation, de solvabilité et de liquidité, en s'appuyant sur un échantillon représentatif de banques locales, panafricaines et internationales.

Les résultats montrent que, bien que la plupart des banques congolaises respectent les exigences réglementaires, certaines faiblesses demeurent, notamment dans la gestion des risques et l'allocation des crédits. L'étude recommande un renforcement des mécanismes de supervision de la Banque Centrale du Congo et une meilleure gestion des risques par les banques pour garantir leur résilience face aux chocs économiques.

Mots-clés : Solidité financière, banque, capital minimum, solvabilité et liquidité.

Abstract: Over the past decade, the Congolese banking sector has experienced strong growth in activity levels. Total assets increased 168-fold between 2002 and 2023, from USD 100 million to USD 16.8 billion (BCC, 2024). Despite this development, the Congolese banking sector remains very fragile. It suffers from chronic fragility, which has led to the bankruptcy of two institutions (Biac and Fibank). Afriland First bank was recently placed under provisional administration by the Banque Centrale du Congo (BCC).

The aim of this study is therefore to analyze the financial soundness of commercial banks in the DRC. To achieve this, the analysis focuses on compliance with prudential standards, in particular capitalization, solvency and liquidity ratios, based on a representative sample of local, pan-African and international banks.

The results show that, although most Congolese banks comply with regulatory requirements, certain weaknesses remain, notably in risk management and credit allocation. The study recommends a strengthening of the Central Bank of Congo's supervisory mechanisms and better risk management by banks to ensure their resilience in the face of economic shocks.

Keywords: **Financial strength, banks, minimum capital, solvency and liquidity.**



1. Introduction

1.1. Etat de la question

Les banques commerciales jouent un rôle très capital dans le développement de l'économie, surtout dans celles des petites économies non sophistiquées, en l'occurrence les pays en développement, à l'instar de la République Démocratique du Congo (RDC) où il n'existe ni marchés de capitaux, ni marchés financiers. Un secteur financier efficace et en bonne santé encourage l'accumulation de l'épargne et permet son affectation dans les investissements les plus productifs, soutenant ainsi l'innovation et la croissance économique (commission européenne, 2017). Ainsi une crise bancaire a des lourdes conséquences sur l'économie. De sorte que les coûts qu'elle fait supporter à l'économie réelle sont non seulement supérieurs aux récessions traditionnelles qui accompagnent la phase descendante du cycle économique, mais également aux crises de change, boursières et de la dette souveraine (Mathonnat C, 2009).

La solidité financière des banques est devenue une source de préoccupations majeures sur le plan mondial. Les raisons principales de cette préoccupation sont la multiplication des crises financières depuis la fin des années 80 à nos jours, notamment avec les crises successives en Asie, en Amérique latine et aujourd'hui dans le monde, ainsi que les coûts financiers et socio-économiques qu'elles engendrent (Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest « AMAO », 2009).

Pour ce faire, les banques se doivent d'être d'une grande solidité financière compte tenu des effets d'une faillite éventuelle d'une banque sur la stabilité de tout le système financier et, au-delà, de l'économie tout entière. En effet, si les clients de la banque qui ont déposé chez elle leurs fonds sous forme des dépôts doutent de sa solidité financière, ils risquent de perdre confiance et de procéder au retrait massif de leurs dépôts, exposant ainsi la banque (et tout le système s'il s'agit d'une banque systémique) aux difficultés majeures, dont notamment une pénurie de liquidité, qui peut très rapidement se transformer en problème de solvabilité pour certaines institutions financières (Costisor M.,2010). Pour Ndzana M et al. (2020), une diminution des dépôts peut plonger dans une situation d'illiquidité qui restreint l'activité d'intermédiation.

La question de la solidité bancaire est également mise en évidence par de nombreuses recherches qui font ressortir la multiplicité des problèmes auxquels sont exposées les banques (Gammadigbé, 2018 ; Kadandji, 2016 ; Gbénou et al 2017 ; Distinguin et al 2006). Les différentes recherches indiquent que les défaillances constatées sont liées, d'une part à l'inadéquation des fonds propres et, d'autre part à la dégradation du portefeuille de créances (Gammadigbé, 2018 ; Kadandji, 2016).

S'agissant de l'inadéquation des fonds propres, certains auteurs (Hennani, 2016 ; Klimenko, 2015) soulignent que les fonds propres doivent être élevés afin de constituer un « volant de sécurité ».

D'une part, ces auteurs appréhendent la solidité bancaire comme le reflet du potentiel de résistance aux chocs par l'entremise du noyau dur des fonds propres que sont le capital social et les réserves.

D'autre part, la solidité bancaire est analysée sous l'angle d'interactions entre le niveau optimum des fonds propres et le potentiel de drainer les dépôts liquides et sans risques. Pour les tenants (Hellwig et al 2015), un secteur bancaire mieux capitalisé devrait être plus stable car un niveau de fonds propres important peut amoindrir le choc causé par une perte. Comme effets de l'augmentation de fonds propres dans ce cas, l'on note avec Berger et al. (1995), la réduction de la faillite bancaire (diminution de la probabilité d'insolvabilité) et la diminution des expositions au risque (limitation de l'effet de levier). Ainsi, le capital représente la perte que les banques supportent en cas de faillite et pour cela, elles prennent plus soin des risques encourus lorsque ces fonds augmentent. C'est ce qui justifie le lien positif entre capitalisation et solidité bancaire (Ndzana M et al.2020).

Il faut cependant relever que la seule consistance des fonds propres ne saurait expliquer à elle seule la solidité. En effet, Kim et Santomero (1988) ; Diamond et Dybvig (1986) soulignent qu'un niveau de capitalisation élevée n'aboutit pas nécessairement à une baisse de la probabilité de défaillance.

Aussi, la capacité managériale des dirigeants dans la bonne application de la réglementation permet-elle d'anticiper les éventuels risques d'illiquidité du portefeuille. Cela découle de la non-maîtrise de la préférence des épargnants sur la liquidité qui peut parfois prendre la forme d'une ruée vers les guichets. La banque ne pouvant pas d'emblée prévoir avec exactitude la préférence de ses clients dépositaires de ressources pour les retraits, devra s'appuyer sur un système de suivi efficace pour y faire face (Diamond, 1986). D'où la nécessité d'une bonne application de la réglementation prudentielle, particulièrement celle sur la liquidité. Par ailleurs, le niveau de capitalisation peut avoir un impact positif ou négatif sur la politique de distribution de crédits (Artus, 2005 ; Calem et Rob, 1999 ; Stiglitz, 1983). Cela détermine ou non l'agressivité de la banque sur le marché. Son impact est positif dans le contexte d'une exploitation rentable. En cas de déficit d'exploitation, les fonds propres sont érodés du montant de la perte reportée.

Au regard de cette synthèse de la revue de la littérature sur la solidité bancaire, il ressort deux facteurs principaux d'analyse de la solidité financière des banques, à savoir le niveau de capitalisation et le taux de défaut. A côté de ces deux principaux facteurs retenus dans l'analyse de la solidité bancaire, on note aussi la liquidité qui est reprise dans certaines analyses de la solidité bancaire.

Fort de ce constant, ce travail se propose d'analyser la solidité financière du secteur bancaire congolais, en considérant deux facteurs ou deux autres ratios prudentiels importants, à savoir le ratio de solvabilité et celui de liquidité, outre le niveau de capitalisation. Le choix de ces ratios peut se justifier par la faillite récente d'une grande institution bancaire de la place (la BIAC) et quelques tensions de liquidité connues par le système financier congolais.

En plus d'avoir analysé la solidité bancaire dans une économie différente avec les études précédentes, cette étude se démarque également dans le choix des facteurs retenus pour l'analyse de la solidité bancaire, tels que explicités ci-dessus. Par ailleurs, cette analyse sera

faite suivant la catégorisation des banques commerciales congolaises au regard de la nature de leur actionnariat (locale, panafricaine et internationale).

1.2. Problématique

En cette dernière décennie, le système bancaire congolais connaît un développement remarquable. Ce développement se manifeste par la création de plusieurs nouvelles banques, instaurant ainsi la concurrence entre elles¹, le renforcement de la réglementation du système bancaire et l'accroissement des activités bancaires en RDC. A titre d'exemple, en 2023, le système bancaire congolais comptait 14 banques commerciales contre moins d'une quinzaine avant 2005 ; le nombre de comptes bancaires ouverts est passé de 30 000 en 2005 à près de 5 357 000 en 2021 (BCC,2024 inédit). Le taux de croissance du secteur bancaire du pays est très élevé depuis quelques années. A titre illustratif, le total des actifs a été multiplié par 168 entre 2002 et 2023, soit respectivement 100 millions de USD à 16,8 milliards USD (BCC,2024).

Ces différents chiffres illustrent à quel point le système bancaire congolais connaît un développement fulgurant.

De ce qui précède, nous constatons que le secteur bancaire congolais est entré en ébullition : augmentation significative du nombre de banques, extension rapide des réseaux d'agences, croissance exponentielle du nombre de comptes bancaires, exploitation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dont la monétique, l'internet banking, l'electronic banking et, depuis peu, la banque digitale et ses nombreuses déclinaisons. (Pascal Kinduelo Lumbu, Février 2016).

Malgré ce développement, le système bancaire congolais demeure encore vulnérable face aux risques opérationnels, le secteur souffre d'une fragilité chronique qui a conduit à la faillite de deux établissements (la Biac et la Fibank). On note également la récente mise sous-administration provisoire d'Afriland First bank par la BCC. Dans une correspondance publiée le 20 juin 2022, la BCC informe de la mise sous gestion d'un comité d'administration provisoire pour un délai de 180 jours pour la résolution de la situation de crise et préparer un plan de redressement de cette institution bancaire.

Le tableau en demi-teinte de ce panorama du système bancaire a motivé notre intérêt sur la question de la solidité financière des banques commerciales en RDC, en analysant de manière générale si le système bancaire congolais répond-t-il aux exigences de solidité financière édictée par les instructions de la BCC.

¹ *Le secteur bancaire de RD Congolais, est de plus en plus compétitif et continue à attirer les nouveaux entrants, en particulier les groupes de banque panafricaine (TheBanker, Africa Report 2014).*

Ainsi, notre problématique va tourner autour de la question principale suivante :
« Les banques commerciales congolaises respectent-t-elles normes de prudentielles liées au capital minimum, à la solvabilité et à la liquidité ? »

Pour répondre à cette question générale, nous avons retenu les questions spécifiques ci-après :

(1) Les banques commerciales congolaises ont-elles un niveau de capital minimum qui correspond aux exigences de la BCC au cours de la période d'analyse ?

(2) Les banques commerciales congolaises sont-elles solvables et liquides au cours de la période d'analyse au regard des normes de la BCC ?

Face aux interrogations suscitées par cette étude, nous y répondons anticipativement de la manière qui suit :

(1) Les banques commerciales congolaises ont un niveau de capital minimum conforme aux exigences de la BCC au cours de la période d'analyse. Cela pourrait se justifier par l'influence de l'actionnariat et sa capacité financière. On note que pour les banques locales, dans la majorité de cas, l'actionnariat comprend une famille ou un groupe bien assis financièrement. Pour les banques panafricaines et internationales, elles sont des filiales des grands groupes bancaires.

(2) Parmi les banques opérant sur le marché bancaire congolais, ce sont les banques locales qui présentent une meilleure solidité (solvables et liquides) que les banques internationales et panafricaines ; cela peut se justifier par leur ancrage et leur ancienneté plus importante (un réseau bien établi à travers la RDC). Ce qui leur permet ainsi de tirer profit des économies d'échelle.

2. Revue de la littérature

Cette section se propose de présenter le cadre théorique et empirique lié à l'analyse de la solidité bancaire. Pour ce faire, il est structuré en deux grandes sections dont la première présente le cadre conceptuel de l'étude (2.1.) et le cadre empirique (2).

2.1. Cadre théorique

La solidité bancaire traduit une situation dans laquelle le fonctionnement des différentes composantes du système bancaire et surtout leurs relations réciproques, sont assurées de manière saine et sans perturbations majeures. Cette solidité peut être mesurée à partir des signes de dysfonctionnements du marché de l'intermédiation, marquée par une crise de liquidité, une insolvabilité des banques et une frilosité des épargnants vis-à-vis du secteur bancaire. Tout cela impacte négativement la performance du secteur (TAMBOURA H., 2020).

Mishkin (1997), considère que l'instabilité financière peut survenir dans le cas où le système bancaire ne parvient pas à canaliser les ressources vers les opportunités d'investissement. Une telle situation

empiète sur la confiance des ménages au système bancaire et les amène à faire de la finance informelle. Plihon (2008) associe ce phénomène à une insécurité financière et le considère comme des signes de la survenance d'un risque systémique. Ce dernier cas de figure se produit généralement, lorsque les interactions entre les épargnants et les marchés conduisent à une situation d'insécurité et d'instabilité générale, affectant l'ensemble du système financier et créant de ce fait une contagion.

Selon la BAD (2015), l'analyse des systèmes de régulation en Afrique fait ressortir que, les accidents financiers sont rares et isolés. Le risque de crédit individuel est géré par les banques à travers la surveillance individuelle des emprunteurs dans le cadre du suivi de la relation banque/client. Le risque de marché est marginal, sinon inexistant, pour des pays où le marché financier est étroit à l'image de celui de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Dans la mesure où les banques ne sont pas infaillibles, car évoluant sur un marché libéralisé et très concurrentiel, lorsqu'elles agissent comme intermédiaires financiers, il y a lieu de les réglementer et de les surveiller. Ce constat amène Heremans (2000) à soutenir que les institutions financières doivent être règlementées, parce qu'elles ne peuvent surmonter seules toutes les asymétries informationnelles. L'objectif recherché dans la régulation bancaire étant avant tout d'assurer la stabilité du système financier. Les banques doivent veiller à ce que, à tout moment, elles canalisent correctement les ressources des épargnants aux emprunteurs. Tout manquement à cette intermédiation peut perturber la stabilité du système bancaire et potentiellement, conduire à un déséquilibre entre les ressources et les emplois bancaires, tel que vécu par la crise des subprimes en 2007.

Un autre motif développé pour justifier la réglementation des banques est relatif à la protection des prêteurs, qui sont le plus souvent des déposants peu avertis des activités risquées des banques. C'est notamment le cas des produits dérivés adossés aux crédits distribués. En effet, les épargnants déposent une part importante de leurs ressources dans les banques. Pour cela, les épargnants sont intéressés par la stabilité du système bancaire, et par conséquent sur la sécurité de leurs dépôts (Diamond et Dybvig, 1986).

A l'échelle individuelle, il est coûteux, voire impossible pour les déposants de surveiller les banques. D'où la nécessité pour les Pouvoirs Publics de prendre en charge ce rôle de régulation du secteur. Ce rôle est d'autant plus important qu'en Afrique, les marchés financiers sont étroits de par le volume des transactions effectuées et aussi le nombre marginal de sociétés cotées.

Pour assurer la stabilité à l'échelle du système, le cadre prudentiel doit tenir compte de la complexité croissante qui caractérise non seulement la structure des établissements financiers mais aussi les opérations financières et l'évaluation du risque. Les mesures de simplification de la structure organisationnelle des établissements de crédit ne traitent qu'un aspect du problème. Une approche plus globale et plus efficace consiste à établir des exigences prudentielles relatives aux fonds propres et à la

liquidité qui soient alignées sur les risques bancaires. Compte tenu des incertitudes qui entourent la mesure du risque, celui-ci pourrait être mieux appréhendé par l'utilisation conjointe d'indicateurs simples de la solvabilité des banques et d'indicateurs plus sensibles aux risques et plus élaborés. La réglementation peut également améliorer l'évaluation des risques en relevant les normes de qualité applicables aux modèles internes des banques. Enfin, le dispositif prudentiel peut renforcer la discipline de marché en exigeant une communication plus détaillée des caractéristiques et des performances de ces modèles internes d'évaluation des risques.

2.2. Cadre empirique de l'étude

La question de la solidité bancaire est mise en évidence par de nombreuses recherches qui font ressortir la multiplicité des problèmes auxquels sont soumises les banques.

TAMBOURA H. (2020), dans le cadre de son étude sur la relation entre solidité bancaire et réforme réglementaire du capital des banques de l'UMOA. L'objectif de sa recherche était d'expliquer l'amélioration de la solidité des banques de l'UMOA dans un contexte marqué par la modification du capital règlementaire. Elle a été conduite en se fondant sur la réglementation en vigueur avant la transposition aux nouvelles normes prudentielles (Bâle 2 et Bâle 3).

Le cadre d'analyse théorique proposé par l'auteur reposait sur des facteurs importants, à savoir les fonds propres et la qualité du portefeuille. Il a présenté des arguments en faveur d'une possible contribution des fonds propres et la bonne application de la réglementation prudentielle dans le renforcement de la solidité du secteur bancaire. De ce fait, il a pu indiquer qu'une application des règles de provisionnement de créances et un bon suivi du portefeuille contribuaient au renforcement de la qualité des créances. Elle permet la diminution des charges d'exploitation (matérialisées par une baisse du coefficient d'exploitation) et assure de facto un renforcement de la rentabilité des banques (TAMBOURA H. 2020).

Les analyses menées par l'auteur ont mis en exergue l'importance du rôle managérial dans la gouvernance des banques. Autrement dit, une bonne réglementation devrait être couplée à sa bonne application par les managers. Les résultats de la recherche, quand bien même, montrent un lien significatif entre la solidité, le degré de capitalisation et la qualité des créances, convergent sur la bonne gouvernance, c'est-à-dire le rôle joué par le management dans la mise en œuvre de la réglementation. En effet, les normes prudentielles inspirées de la réglementation de Bâle ont permis de réduire les défaillances bancaires et d'en garantir la solidité.

Les résultats obtenus mettent en évidence la significativité de la réglementation bancaire, à savoir l'adéquation des fonds propres en couverture des risques bancaires et la qualité du portefeuille de créances détenues. De plus, l'instauration d'une réglementation prudentielle à

l'échelle communautaire en vue d'harmoniser et faire converger les différentes approches de la surveillance bancaire entre les pays de l'UEMOA, a permis de renforcer la solidité des banques. En effet, l'adoption de ces normes par les pays a fortement réduit les interférences dans la gouvernance du secteur bancaire comme ce fut le cas dans les années 80.

Différents travaux (Gammadigbé, 2018 ; Kadandji, 2016 ; Gbénou et al. 2017 ; Distinguin et al. 2006) ont confirmé qu'une variation dans l'un ou l'autre sens du niveau des fonds propres et la dégradation du portefeuille de crédit impactent la capacité de résilience des banques.

S'agissant de l'inadéquation des fonds propres, certains auteurs (Hennani, 2016 ; Klimenko, 2015) soulignent que les fonds propres doivent être élevés afin de constituer un « volant de sécurité ». D'une part, ces auteurs appréhendent la solidité bancaire comme le reflet du potentiel de résistance aux chocs par l'entremise du noyau dur des fonds propres que sont le capital social et les réserves. Pour les tenants (Hellwig et al. 2015), un secteur bancaire mieux capitalisé devrait être plus stable car le même niveau de perte peut être absorbé par les produits issus de l'activité d'intermédiation. Il faut cependant relever que la seule consistance des fonds propres ne saurait expliquer à elle seule la solidité. En effet, Kim et Santomero (1988) ; Diamond et Dybvig (1986) soulignent qu'un niveau de capitalisation élevée n'aboutit pas nécessairement à une baisse de la probabilité de défaillance.

En ce qui concerne la dégradation du portefeuille, le non-remboursement des prêts par les emprunteurs se traduit par une détérioration de la solvabilité du fait de la comptabilisation de dépréciations, conformément aux règles de provisionnement. Plusieurs recherches ayant traité des faillites bancaires, évoquent la qualité des créances comme un indicateur statistiquement significatif des causes de l'insolvabilité des banques (Dermiguc-Kunt, 1998).

Kadandji A. (2018), a mené une étude sur la relation entre le niveau de capitalisation et la solidité bancaire. De l'analyse de la littérature théorique, l'auteur est parvenu aux conclusions suivantes : il ressort de la revue de littérature théorique une controverse. En effet, certains auteurs (Shrieves et Dahl, 1992; Kim et Santomero, 1988; Artus, 1991) pensent qu'il existe une relation positive entre le niveau de fonds propres et la prise de risque. Pour ces auteurs, les exigences en fonds propres contraignantes et coûteuses ont pour effet l'augmentation de la prise des risques, non seulement par les banques moins capitalisées, mais par effet d'imitation, même les banques bien capitalisées augmentent leur prise des risques. Ils justifient cela, en s'appuyant sur la théorie du choix de portefeuille.

Ces auteurs pensent qu'il est important de tenir compte de l'asymétrie d'information qui existe entre la banque et le régulateur et le degré d'aversion pour le risque, afin d'éviter un sentier d'expansion déséquilibré de la banque, compte tenu des différents modes de gouvernance.

A contrario, certains auteurs comme Miskhin et al. (2010) montrent qu'il existe bel et bien une relation négative entre la capitalisation bancaire et la prise des risques. Pour ces auteurs, le débat devrait plutôt porter sur le niveau de capitalisation et non le sens de la relation. Cette idéologie soutenue par la théorie de préférence sur les états, est celle défendue par le Comité de Bâle. En fait, l'idée c'est d'arriver à déterminer un niveau adéquat des fonds propres.

C'est pour cette raison que Rochet (2008) pense qu'il ne sert à rien de mettre au point des ratios de solvabilité complexes, si les banques qui ne respectent pas ces exigences ne sont pas sévèrement pénalisées. Malheureusement, il paraît révélateur à cet égard que le pays qui était allé le plus loin dans ce sens (les États-Unis avec le système de « Prompt Corrective Action » : les actions de correction rapide qui obligent les autorités de contrôle à fermer les banques insuffisamment capitalisées avant qu'il ne soit trop tard), n'a pas pu empêcher la quasi-faillite de la banque Bear Stearns. L'auteur a conclu que l'exigence en fonds propres peut provoquer des effets inattendus sur le comportement d'une banque. Il peut arriver qu'une banque renforce sa capitalisation, en augmentant sa prise de risque et, parallèlement, si elle augmente sa prise de risque, elle réduira ses fonds propres. Ainsi, le volume du crédit peut se restreindre considérablement d'une période à une autre si les pertes supportées par les banques sont importantes.

En résumé, il ressort que les effets de la capitalisation sur les risques bancaires restent ambigus. La tendance majoritaire soutient l'idée de l'effet positif de l'adéquation des fonds propres aux risques sur la solidité bancaire. C'est ainsi que la plupart des organes de supervision appliquent des ratios des fonds propres en rapport avec les risques des actifs pondérés.

Cependant, nous pensons qu'en dehors du niveau de capitalisation et de la dégradation du portefeuille, la solvabilité et la liquidité sont des indicateurs importants pour apprécier la solidité d'un secteur bancaire.

Le ratio de solvabilité bancaire traduit le niveau de couverture des risques par les fonds propres réglementaires (Kamara D., 2017). La liquidité joue donc un rôle déterminant en garantissant aux établissements de crédit ainsi qu'au système bancaire la stabilité nécessaire, elle est même considérée comme « un facteur essentiel de la viabilité de toute organisation bancaire. » (Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, 2006). Les banques par leur métier socialement utile,

qui consiste à transformer des ressources à court terme en crédits à moyen et long terme et donc à transformer des échéances, sont exposées au risque d'illiquidité (Idrissi Y et Madiès P., 2012). KADANDJI D. (2016), qualité du portefeuille de crédits, capitalisation et solidité bancaire dans la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. L'objectif de cette étude est d'examiner la solidité bancaire compte tenu des exigences de qualité d'actifs et de capitalisation dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Pour cela, l'auteur a analysé les facteurs d'amélioration de la relation qui existe d'une part entre la qualité du portefeuille de crédits et la solidité bancaire, et d'autre part, celle qui existe entre le niveau de capitalisation et la solidité bancaire. La principale contribution de cette étude c'est de déplacer les débats qui ont cours autour des relations qui existent d'une part entre la qualité du portefeuille de crédits et la solidité bancaire, et d'autre part entre le niveau de capitalisation et la solidité bancaire. Au lieu de débattre des sens de ces relations, l'auteur s'est intéressé aux effets qui permettent d'améliorer ces différentes relations. Ainsi, au terme de ses analyses, il apparaît des résultats pertinents. La prise en compte simultanée des indicateurs individuels de type CAMEL et des indicateurs macroéconomiques améliorent la solidité bancaire.

Au vu des résultats obtenus, outre la nécessité de suivre la qualité des actifs ou du niveau de capitalisation, il est important de s'intéresser aux autres exigences de la réglementation prudentielle, notamment la liquidité et la solvabilité.

3. Méthodologie de recherche

Cette section se propose de présenter les techniques et les méthodes utilisées pour la collecte et le traitement des différentes informations.

3.1. Méthodologie de l'étude

Dans le cadre de notre analyse, nous avons opté pour les méthodes et les techniques ci-après : les méthodes quantitative et historique, ainsi que les techniques documentaires, statistiques et l'entretien.

- ***Méthode quantitative***

Cette méthode est fondamentale en ce sens qu'elle nous permettra d'analyser les principaux indicateurs financiers et prudentiels des banques commerciales retenues dans le cadre de l'étude en vue d'évaluer la « santé » des institutions bancaires et de déceler les éventuelles vulnérabilités de notre écosystème bancaire.

- ***Méthode historique***

Cette méthode nous est indispensable dans la mesure où les faits que nous étudions sont cristallisés dans l'histoire, il s'avère donc pertinent de tenir compte d'une démarche

historique pour essayer de comprendre l'évolution des théories bancaires, mais aussi de l'histoire bancaire en RDC, de l'évolution du contexte institutionnel et opérationnel de la politique monétaire et financière, ainsi que l'évolution économique nationale et internationale, afin d'en dégager les principales conclusions de l'explication de la situation présente et de s'inscrire dans une dynamique de perspectives de l'avenir pour la viabilité et la stabilité du secteur bancaire en RDC.

- ***Technique documentaire***

Elle consiste à scruter les écrits, les documents officiels, rapports statistiques et les rapports sur la politique monétaire, les états financiers des banques congolaises, etc. en vue d'éclairer notre lanterne en ce qui concerne la thématique de notre analyse.

- ***Techniques statistiques***

Ces techniques nous ont permis d'étudier des données quantifiables en vue de les ordonner et d'en dégager les rapports de cause à effet à l'aide des outils de visualisation et d'analyse exploratoire des données (graphiques, analyse en composante principale, etc.).

- ***L'entretien***

Nous avons eu, dans le cadre de notre étude, des entretiens avec plusieurs personnalités, notamment les responsables de la Banque centrale du Congo et ceux de plusieurs banques commerciales congolaises. Nous avons également rencontré et discuté avec quelques membres du cabinet du ministre des Finances de la RDC.

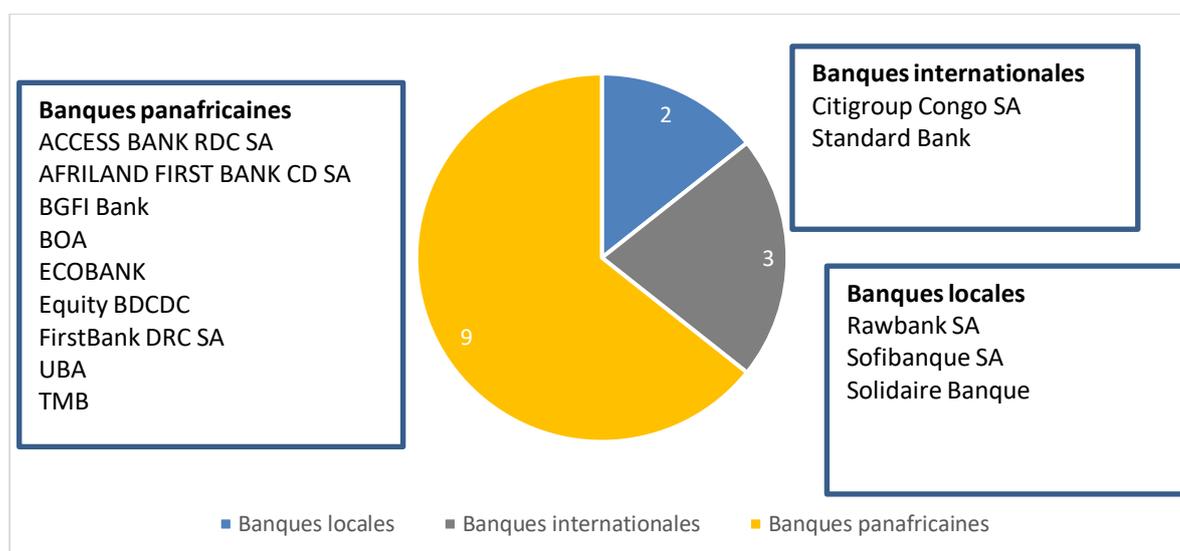
3.2. Présentation du secteur bancaire

Le système bancaire congolais comprend 14 banques commerciales rependues sur l'ensemble du territoire national. Entre 2020 et 2022, le nombre de banques est passé de 17 à 14 suite à la fusion des deux banques (Equity et BCDC), la transformation d'Advans banque en IMF et au lancement des travaux de la liquidation de la BIAC avec la nomination d'un liquidateur (BCC). Ces banques peuvent être regroupées en trois grandes catégories, à savoir :

- Les banques locales ;
- Les banques panafricaines ; et
- Les banques internationales.

Figure 1: Catégorisation des banques établies en RDC (en juin 2023)²

² Une nouvelle banque, CRDB Bank DR Congo est une Banque Commerciale implantée en RDC en 2023. Elle est une filiale de CRDB Bank Plc Tanzanie.



Source : Auteurs sur base des informations reçues de la Banque Centrale du Congo

De ces 14 banques commerciales, on compte, par actionnariat, trois banques détenues par les personnes résidentes en République Démocratique du Congo (dites banques locales) et 11 banques détenues par les personnes non-résidentes, dont 2 banques internationales et 9 banques africaines ou panafricaines.

Tableau 1 : Répartition des parts de marché à fin 2023 (montants en millions de dollars américains)

Banque	Crédit		Dépôt		Total actif	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
RAWBANK	1 536	21%	3 588	30%	4 796	28%
EQUITYBCDC	1 925	26%	3 162	26%	3 922	23%
TMB	664	9%	1 528	13%	1 869	11%
STANDARD	1 171	16%	284	2%	1 526	9%
FBNBANK RDC	277	4%	828	7%	975	6%
SOFIBANQUE	461	6%	814	7%	997	6%
ECOBANK	166	2%	493	4%	606	4%
BOA	266	4%	329	3%	422	2%
UBA	98	1%	259	2%	369	2%
ACCESS	89	1%	247	2%	372	2%
AFRILAND	259	4%	240	2%	363	2%
CITIGROUP	98	1%	100	1%	302	2%
BGFIBANK	161	2%	85	1%	226	1%
SOLIDAIRE	108	1%	77	1%	143	1%
Total	7 279	100%	12 034	100%	16 888	100%

Source : BCC (inédit, 2024)

4. ANALYSE DE LA SOLIDITE FINANCIERE DES BANQUES COMMERCIALES EN RDC

Cette étude se propose d'apprécier la solidité financière des banques en RDC. Ainsi, la première partie est consacrée à l'analyse de la conformité aux normes prudentielles (capital minimum, liquidité et solvabilité) sur un échantillon de 7 banques commerciales (2 banques locales, 3 panafricaines et 2 internationales). Et enfin, la deuxième partie présente les leçons majeures de l'étude au regard de la revue de la littérature et des analyses effectuées dans le cadre de notre étude.

Tableau 2 : Présentation de l'échantillon (montants en millions de dollars américains)

#	Banque	Crédit		Dépôt		Total actif	
		Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
I	Banque locale	1 997	27%	4 402	37%	5 793	34%
1	RAWBANK	1 536	21%	3 588	30%	4 796	28%
2	SOFIBANQUE	461	6%	814	7%	997	6%
II	Banque panafricaine	2 866	39%	5 518	46%	6 766	40%
3	EQUITYBCDC	1 925	26%	3 162	26%	3 922	23%
4	TMB	664	9%	1 528	13%	1 869	11%
5	FBNBANK RDC	277	4%	828	7%	975	6%
III	Banque internationale	1 269	17%	384	3%	1 828	11%
6	STANDARD	1 171	16%	284	2%	1 526	9%
7	CITIGROUP	98	1%	100	1%	302	2%
	Total	6 132	83%	10 304	86%	14 387	85%

Source : Auteurs sur base des informations reçues de la Banque Centrale du Congo

Le choix de ces différentes banques s'explique par le poids au sein du secteur bancaire. L'objectif était d'avoir un échantillon représentatif pour chaque sous-groupe (locale, panafricaine et internationale).

4.1. Analyse du respect des normes prudentielles des banques commerciales congolaises

Comme nous l'avons souligné ci-haut, cette sous-section se propose d'apprécier la solidité financière des banques commerciales congolaises retenues dans le cadre de cette étude sur base du capital minimum, de la solvabilité et de la liquidité.

a) Capital minimum

Dans le but de se conformer aux standards internationaux, l'appréciation de la représentation du capital minimum se fait désormais en fonction des fonds propres de base³. Il faut qu'avec le temps, compte tenu des résultats réalisés par l'institution, la notion de la représentation du capital minimum s'apparente à celle des fonds propres de base. En effet, à la création d'une banque, la Banque Centrale du Congo tient à ce que le capital libéré en numéraire soit égal ou supérieur à l'équivalent en Franc Congolais de Dollars US 30 000 000. La Banque Centrale avait relevé le capital minimum des banques de 30 à 50 millions USD. Ce passage prévu au 1 janvier 2022, a été reportée au 1 janvier 2025. Toutefois, les banques sont tenues de procéder aux augmentations par paliers suivant les échéances ci-dessous :

- 1er janvier 2023 : USD 5 millions ;
- 1er janvier 2024 : USD 5 millions
- 1er janvier 2025 : USD 10 millions.

Tableau 3 : Evolution des fonds propres comptables des banques commerciales

Banque	Fonds propres comptables							
	Montant (MUSD)					Taux de croissance		
	2019	2020	2021	2022	2023	2021-22	2022-23	Annuel moyen (19-23)
Rawbank	162,4	183,8	229,8	326,1	437,7	41,9%	34,22%	33,90%
Sofibanque	51,0	59,6	62,6	84,9	114,5	35,6%	34,86%	24,90%
Standard	47,5	46,4	42,7	51,4	42,9	20,4%	-16,54%	-1,94%
Citigroup	23,9	25,2	27,4	36,5	45,1	33,2%	23,56%	17,74%
Equity BCDC	69,9	175,1	216,3	324,4	407,5	50,0%	25,62%	96,60%
TMB	96,0	98,8	112,2	135,8	138,1	21,0%	2%	8,77%
First Bank	43,3	51,8	66,5	89,1	107,0	34,0%	20,09%	29,42%

Source : nous même sur base des informations de la BCC

Suivant la correspondance du Gouverneur de la Banque Centrale du Congo, référencée Gouv.D.031/n°1196 du 30 septembre 2016, relative au relèvement du niveau du capital minimum des banques et l'instruction 14, modification n°7, les banques en activité, dont les fonds propres de base étaient inférieurs à ce capital minimum, devraient procéder à l'ajustement de ceux-ci au niveau réglementaire requis (30 millions USD), au plus tard le 31 décembre 2017.

³ Cette disposition est également définie dans l'instruction n°14 modification 7 de la BCC. Dans le cadre de cette étude, nous avons opté de prendre le fonds propres comptable pour apprécier le niveau de capitalisation des banques. Il sied de noter qu'il n'existe pas une grande différence entre deux notions. Nous avons opté pour le fonds propres comptable à cause de la disponibilité des données.

Toutes les banques commerciales retenues dans le cadre de cette étude ont des fonds propres conformes au niveau requis par la BCC durant toute la période d'analyse, sauf Citigroup dont les fonds propres étaient inférieurs à la norme durant les trois premières années d'analyse

Tableau 4 : Evolution des fonds propres comptables moyens des banques par catégorie

Banques	Fonds propres de base							
	Montant (MUSD)					Taux de croissance		
	2019	2020	2021	2022	2023	21-22	22-23	Annuel moyen (19-23)
Banques locales	106,7	121,7	146,2	205,5	276,1	40,6%	34,4%	31,75%
Banques panafricaines	72,1	110,9	132,2	183,4	235,0	38,7%	28,1%	45,19%
Banques internationales	35,7	35,8	35,1	44,0	44,0	25,4%	0,0%	4,65%

Source : nous même sur base des informations de la BCC (inédit)

Considérant le tableau 3, toutes les catégories des banques ont des fonds propres supérieurs aux seuils requis par la BCC durant toute la période d'analyse. Par ailleurs, les banques locales sont plus capitalisées que les banques panafricaines et internationales. Cette situation peut être principalement justifiée par l'importance des résultats nets réalisés et la politique de non-distribution des dividendes par les banques locales.

Il s'observe une variation importante des capitaux propres des banques panafricaines contrairement aux banques internationales de 2019 à 2023, respectivement 45% et 4,6%. Les capitaux propres des banques locales ont eu une croissance moyenne de près de 32%.

b) Solvabilité

Les banques commerciales doivent respecter en permanence un ratio de solvabilité au moins égal à 10% conformément à l'instruction 14 de la BCC. Ce ratio est égal au rapport entre les fonds propres réglementaires et la somme du montant des expositions pondérés au risque de crédit, du montant des exigences en fonds propres au titre du risque de marché et du risque opérationnel, multiplié par 10.

Ces différents fonds propres réglementaires ont été utilisés comme numérateur dans le calcul du ratio de solvabilité.

Tableau 5 : Evolution du ratio de solvabilité

Banque	Solvabilité							
	Ratio (%)					Taux de croissance		
	2019	2020	2021	2022	2023	2021-22	2022-23	Annuel moyen (19-23)
Rawbank	12,8	12,7	12,6	14,0	12,1	-11,6%	-13,4%	-0,9%
Sofibanque	21,2	26,3	14,8	14,1	16,5	-5%	17,4%	-1,8%
Standard	54,6	24,5	23,5	26,6	23,6	13,1%	-11,2%	-14,3%
Cigroup	35,9	31,3	36,1	42,1	62,4	16,5%	48,2%	16,8%

Equity BCDC	19,2	11,9	9,8	14,8	12,5	50,7%	-15,3%	-5,1%
TMB	13,9	13,9	11,9	11,9	11,5	-0,6%	-3,3%	-4,4%
First Bank	15,2	15,4	17,7	17,4	16,6	-1,6%	-4,2%	2,5%

Source : nous même sur base des informations de la BCC

Il ressort de ce tableau que toutes les banques commerciales retenues dans le cadre de cette étude sont solvables, durant toute la période de l'étude, sauf Equity BCDC en 2021. Cette situation pourrait s'expliquer par la fusion entre Equity et BCDC en 2020. On constate que le ratio de solvabilité a affiché une tendance baissière en 2020 et 2021 avant de reprendre une tendance haussière en 2022.

Cependant, il faut noter que le niveau élevé de la solvabilité de citigroup peut s'expliquer par le fait que la banque cible principalement les clients corporate, qui ont un niveau de risque très faible dont la pondération dans le calcul du total actif à risque est par conséquent très faible.

Tableau 6 : Evolution du ratio de solvabilité par catégorie de banques

Banques	Solvabilité							
	Ratio (%)					Taux de croissance		
	2019	2020	2021	2022	2023	21-22	22-23	Moyenne
Banques locales	16,9	19,4	13,6	14	14,3	2,9%	1,9%	-2,6%
Banques panafricaines	16,1	13,7	13,1	14,6	13,5	11,7%	-7,6%	-3,8%
Banques internationales	45,2	27,9	29,8	34,3	43	15,2%	25,2%	2,2%

On peut ainsi noter que, regroupées, les banques locales, panafricaines et internationales ont affiché un ratio de solvabilité conforme à la norme durant toute la période de l'étude. Les banques internationales ont un ratio plus élevé étant donné qu'elles ont majoritairement des clients corporates.

c) Liquidité

Les banques sont tenues de présenter et de respecter en permanence un ratio de liquidité de 100% entre leurs disponibilités et leurs exigibilités à un mois au plus dans le but de garantir leur liquidité.

Tableau 7 : Evolution du ratio de liquidité

Banque	Ratio de liquidité des banques					Taux de croissance		
	2019	2020	2021	2022	2023	2021-22	2023-23	Annuel moyen (20-23)
Rawbank	183,59	169,15	179,3	123,41	131,52	-31,17%	6,57%	-6,6%

Sofibanque	119,01	146,11	160,53	127,41	146,05	-20,63%	14,62%	6,7%
Standard	150,8	167,74	149,76	192,48	181,39	28,52%	-5,76%	5,8%
Citigroup	175,48	118,68	513,41	210,05	413,72	-59,08%	96,96%	84,5%
Equity BCDC	179,01	155,2	167,88	142,29	132,49	-15,24%	-6,88%	-6,8%
TMB	162,57	152,51	132,07	144,53	135,76	9,43%	-6,06%	-4,1%
First Bank	151,05	151,74	203,6	133,76	202,19	-34,3%	51,15%	12,9%

Le tableau ci-dessus nous indique que les banques commerciales étudiées ont respecté les normes de liquidité durant la période de 2019 à 2023. Citigroup a particulièrement affiché un énorme ratio de liquidité.

Tableau 8 : Evolution du ratio de liquidité par catégorie de banques

Banques	Liquidité							
	Montant (MUSD)					Taux de croissance		
	2019	2020	2021	2022	2023	21-22	22-23	Moyenne
Banques locales	151,3	157,63	169,91	125,41	138,78	-26,1%	10,66%	-0,9%
Banques panafricaines	164,21	153,15	167,85	140,19	156,81	-16,4%	11,85%	-0,4%
Banques internationales	163,14	143,21	331,59	201,27	297,56	-39,3%	47,84%	32%

Il ressort de ce tableau que toutes les banques commerciales retenues ont un ratio de liquidité conforme aux exigences de la BCC. Donc on peut conclure que le secteur bancaire congolais est liquide.

4.2. Discussions des résultats sur base de la revue de la littérature et de nos analyses

4.2.1. Le niveau de capitalisation et la solidité financière des banques

Suite à notre analyse nous constatons que toutes les banques commerciales ont un niveau de fonds propres supérieur au seuil requis et aussi que les banques locales disposent des fonds propres de base plus élevés que toutes les autres banques.

Cependant, le rapport du FMI sur la stabilité du secteur financier de 2022 (septembre, 2022), l'ensemble de fonds propres des banques est trop faible et plus de la moitié des banques sont sous-capitalisées. Le ratio de fonds propres global⁴, qui s'établit à 14 %, est parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne.

Sachant qu'un niveau de fonds propres conséquent permet d'améliorer la solidité financière d'une banque (TAMBOURA H.), cela permet également aux banques non seulement

⁴ Il s'agit du ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques

d'améliorer leur capacité réglementaire d'octroi des crédits, mais aussi de renforcer et d'améliorer leur solvabilité et surtout de renforcer leur résilience aux chocs, liés à la dégradation de la qualité du portefeuille crédits (charges et pertes sur les crédits) et aux pertes opérationnelles.

4.2.2. Solvabilité et liquidité

Il est ressorti de nos analyses que toutes banques commerciales retenues dans le cadre de cette étude sont solvables. Les banques internationales ont affiché un ratio de solvabilité plus élevé que les banques locales et panafricaines. A titre illustratif, Citigroup a affiché le ratio de solvabilité le plus élevé à hauteur de 62,4% en 2023.

On peut ainsi noter que les banques locales ont affiché un ratio de solvabilité conforme au seuil requis par la BCC durant toute la période d'analyse, contrairement aux banques panafricaines qui ont affiché des performances mitigées.

Selon le rapport du FMI sur la stabilité du secteur financier de 2022 (septembre, 2022), le ratio de solvabilité agrégé était de 14% en 2020, bien inférieur à celui des pairs africains.

Concernant la liquidité, toutes les banques commerciales retenues dans le cadre de cette étude ont un ratio de liquidité conforme aux exigences de la BCC. Donc on peut en déduire que le secteur bancaire congolais est liquide. Il sied également de noter que l'étude menée par le cabinet Deloitte (nov., 2018) est parvenu à la même conclusion, que le secteur bancaire est très liquide en ce sens que le ratio d'intermédiation moyen du secteur n'est que de 52% et le poste « caisses et opérations interbancaires » représente 55% du total actif du secteur en 2017. Cette situation pourrait être expliquée par le fait que la principale ressource des banques (dépôts environ 70 % des ressources de l'ensemble des banques) est principalement à court terme. Ce qui impacte certainement la politique des crédits des banques établies en RDC, car elles ne peuvent pas prendre le risque de prêter les dépôts à vue à des durées plus longues.

Selon le rapport du FMI sur des services pour les consultations de 2022 (juillet, 2022), il y est noté que le secteur bancaire congolais a un excès de liquidité. Cependant, malgré un excès de liquidités, le crédit au secteur privé reste faible (soit 7 % du PIB) et le secteur bancaire vulnérable. Les prêts étant limités et les banques liquides, celles-ci placent leurs dépôts auprès de leurs correspondants étrangers, des sociétés mères ou de concurrents locaux.

5. CONCLUSIONS

La solidité bancaire est définie par Lindgren et al. (1996), comme la capacité de la banque à résister à des événements indésirables tels que la panique bancaire, les changements politiques, la libéralisation du secteur financier et les catastrophes naturelles. Par conséquent, la solidité bancaire reflète la capacité de la banque à être solvable et à résister dans des conditions économiques difficiles par les moyens de son capital et de ses réserves. Ainsi, la capacité d'une banque à gérer les chocs, est à la fois endogène et exogène. La stabilité financière

dépend de la bonne santé financière des institutions financières et de leur capacité de résilience à la suite d'un choc macroéconomique.

Le secteur financier joue un rôle important dans une économie moderne en assurant l'intermédiation financière, c'est-à-dire l'acheminement des fonds des épargnants vers les investisseurs. Un secteur financier efficace et en bonne santé encourage l'accumulation de l'épargne et permet son affectation dans les investissements les plus productifs, soutenant ainsi l'innovation et la croissance économique. Dans tous les pays d'Europe, les banques assument le rôle de principal intermédiaire financier.

5.2. Recommandations

Sur base des différents résultats, nous recommandons ce qui suit :

A. A la Banque Centrale du Congo (BCC) :

- Veiller au respect strict, en tout temps, des ratios de solvabilité et de liquidité de toutes les banques commerciales lors de contrôle sur place et sur pièces de la DSIF ;

B. Aux banques commerciales :

- Améliorer davantage le niveau du ratio de solvabilité par une meilleure gestion des risques, particulièrement le risque de crédit (le risque le plus prépondérant dans une institution financière) ;

REFERENCES

I. Articles

1. Abdou R., (2002), « Les déterminants de la dégradation du portefeuille des banques : une approche économétrique et factorielle appliquée au système bancaire nigérien », Etudes et Recherches, BCEAO.
2. Albulescu C. T. (2009), La stabilité du secteur financier en Roumanie dans la perspective de son adhésion à l'UEM, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Poitiers et Université de l'Ouest de Timisoara
3. Angora A. et Tarazi A., (2011), « Crises bancaires dans les pays de l'UEMOA : un système d'alerte avancée fondé sur une approche logit multinomiale », Brussels Economic Review, vol. 54, N° 1, pp. 21-50.
4. Kadandji A. (2016), Qualité du portefeuille de crédits, capitalisation et solidité bancaire dans la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Économie et finance quantitative, Université Gaston Berger de Saint-Louis du Sénégal, pp. 21-49
5. Kadandji André, le niveau de capitalisation Et la solidité bancaire : Une relation Controversée, Global Journal of Management and Business Research: cfinance, l'Institut Universitaire Catholique Saint Jérôme De Douala, pp 2-4
6. Koehn M. et Santomero A. M., (1980), « Regulation of bank capital and portfolio risk », Journal of Finance, vol. 35, pp. 1235-1244.

II. Autres documents

1. Banque Centrale du Congo, BCC (2019), instruction N°14 relative aux normes prudentielle de gestion, modification 7, Kinshasa
2. Banque Centrale du Congo, BCC (2021), instruction N°44 relative à la suspension de l'application de certaines dispositions reglemmentaires suite à la pandémie de Covid-19, modification 1, Kinshasa
- 3.
4. Deloitte (2018), Rapport sur le système bancaire congolais
5. Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, (2011), Bâle III : dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires, document révisé, Banque des Règlements internationaux.
6. FMI (décembre 2021), Rapport du FMI n° 22/3, Analyse de viabilité de la dette et déclaration de l'administrateur pour la République Démocratique du Congo
7. FMI (juillet 2022), Rapport du FMI no. 22/210, Analyse de viabilité de la dette et déclaration de l'administrateur pour la République Démocratique du Congo
8. FMI (septembre 2022), Rapport du FMI n° 14/315, évaluation de la stabilité du système financier
9. MUKELA, F. (2016), « RDC : analyse de la solidité bancaire », <https://www.linkedin.com/pulse/rdc-analyse-de-la-solidit%C3%A9-bancaire-faustin-mukela-luanga/?originalSubdomain=fr>